

COMMISSION CONSULTATIVE du Lot-et-Garonne partie ouest, le 30 novembre 2011

Type de document	COMPTE RENDU DE REUNION
Date de publication	05/12/2011
Référence du document	GPSO-11-ISA-0-CRT-4819web

OBJET DE LA REUNION

Recueil des avis des participants sur l'hypothèse de tracé approfondi, présentée en concertation locale et groupes de travail entre Septembre et novembre 2011.
Préparation des instances de décision (COTER/COPIL) de fin d'année 2011/ début 2012.

SUJETS ABORDES

Présentation des évolutions et du tracé par RFF et son Maître d'Œuvre.

Avis des Communes :

Mairies de Saint-Martin-Curton et Pindères : Les deux mairies souhaitent plus de passages grande faunes.

Mairie de Pompogne : attire l'attention sur l'importance des rétablissements des cheminements de la grande faune. Elle indique, de plus, que le nombre de rétablissements spécifiques à la grande faune, aux abords de la RD 933, est insuffisant. Cela pourrait avoir pour conséquences de canaliser la grande faune vers la RD 933 et d'accroître, ainsi, le risque de collisions avec des véhicules sur la route départementale.

La commune demande le rétablissement du chemin de randonnée au PRF 98,5 ce qui permettrait, également, de rétablir un corridor « grande faune ». RFF précise qu'un travail collaboratif a lieu avec les fédérations de chasse du secteur et que ce travail sera approfondi en étape 3 (pour le moment, un passage grande faune est prévu tous les 1,5 km environ).

Mairie de Pompiey : regrette que le tracé présenté s'insère toujours au Sud du carrefour du Placiot malgré les nombreuses demandes de modification du tracé dans ce secteur.

Elle indique, de plus, qu'aucun rétablissement pour la grande faune n'est actuellement envisagé entre le PRF109 et 110. Cela risque de constituer un danger en période de chasse car les animaux n'auront pas d'échappatoire. Un axe important de déplacement Sud/Nord est localisé au droit du carrefour, la coupure engendrée par la ligne nouvelle va augmenter le risque de collision sur la RD655.

Monsieur le Maire prévient également que les grillages de 2m autour de la LGV lui semblent insuffisants pour empêcher les cervidés de passer.

La mairie attire également l'attention de RFF sur les projets photovoltaïques dans ce secteur et sur l'importance du maintien des réseaux qui seront installées le long de la RD655.

Mairie de Xaintrailles : regrette également que le tracé présenté soit celui qui s'insère au Sud du Placiot. Lors d'une visite sur site, Monsieur le Préfet de Région a demandé à RFF d'étudier un tracé qui passerait au Nord de ce carrefour. Monsieur le maire déplore que l'étude réalisée par RFF se maintienne juste au Nord du carrefour en recherchant toujours l'évitement de la ZNIEFF du Coucurret alors qu'il considère que celle-ci ne présente plus d'intérêt écologique. Selon le maire, la SEPANLOG, le CREN et la Chambre d'Agriculture sont favorables à un tracé qui passerait dans la partie Nord du fuseau soit sur l'emplacement actuel de la ZNIEFF.

La commune indique que le lac de la Lagüe (situé au Sud du carrefour du Placiot) est un site touristique important dans ce secteur et que le projet de ligne nouvelle remettra en cause l'intérêt de ce site.

Elle demande à RFF la transmission des rapports des prospections écologiques faune/flore réalisées en 2010 et 2011.

RFF : RFF présente la variante de tracé étudiée, suite à la demande de monsieur le Préfet de Région, qui s'insère entre le carrefour du Placiot et la pointe de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) du Coucurret. Une analyse comparative entre cette variante et le tracé validée par le Comité de Pilotage du GPSO en juin 2011 sur les thématiques environnementales, de fonctionnalité et technico-économique a été réalisée. Le tracé validé par le Comité de Pilotage apparaît comme le tracé le plus favorable à l'issue de la comparaison multicritère.

Mairie de Xaintrailles : remet en séance un plan de l'APPB du Coucurret et indique que celui-ci présente un rétrécissement au niveau de la pointe et qu'il serait envisageable de le franchir au niveau de ce rétrécissement.

La commune indique avoir compris que monsieur le Préfet de Région avait demandé à RFF d'étudier un tracé qui passerait au Nord du fuseau et que la variante de tracé présentée en séance ne répond pas à cette demande.

RFF : précise que l'étude réalisée correspond bien à la demande de monsieur le Préfet de Région. Par ailleurs, une vérification du contour de l'APPB sera effectuée avec les services de l'Etat. Il est précisé que les données recueillies et utilisées proviennent de la DREAL Aquitaine.

De ce fait, la variante de tracé étudiée par RFF et présentée en séance prend en compte les contraintes réglementaires existantes et notamment l'APPB.

M. le Préfet du Lot-et-Garonne : indique qu'il sera nécessaire d'avoir également l'avis de la commune de Fargues-sur-Ourbise (non représentée en commission) sur l'hypothèse d'une variante de tracé passant au Nord du fuseau. Toutefois, monsieur le Préfet rappelle que le franchissement d'un APPB par une infrastructure doit être étudié avec précaution.

Il demande à la DDT47 de réunir les parties prenantes dont la DREAL Aquitaine pour étudier la question.

Mairie d'Ambrus : invite les participants à se référer à l'avis émis lors de la dernière commission consultative. Le tracé localisé au Sud du Placiot convient à la commune et représente un compromis acceptable pour les communes concernées. Elle souhaite que la variante de tracé passant au Nord du carrefour ne rajoute pas de nuisances sur sa commune.

La mairie demande à RFF s'il est possible d'abaisser le profil en long de la ligne au droit de la Ménagerie afin de minimiser les nuisances sonores et paysagères.

RFF : explique les contraintes techniques qui ont conduit au profil en long proposé..

Mairie de Mongaillard : indique que le tracé proposé est celui qui impacte le moins la commune. L'impact le plus important sera sur le paysage.

Mairie de Vianne : pas de remarques particulières à ce stade des études. Madame le Maire demande à RFF des précisions sur les piles du viaduc prévu sur sa commune et précise qu'elle souhaite être informée du travail architectural effectué sur ces piles. RFF confirme qu'une première étude architecturale a été faite.

Mairie de Bruch : s'interroge sur les rétablissements prévus pour accéder aux parcelles agricoles enclavées entre l'A62 et la LGV.

RFF : considérant la faible superficie des parcelles enclavées et les difficultés d'accès, le devenir de ces terrains, entre les PRF 128 et 130,5 devra être étudié avec la profession agricole.

Mairie de Montesquieu : indique qu'elle est contre le tracé présenté car c'est celui qui impacte le plus la commune et la RD119. Il souhaite également que le positionnement exact de la sous station prévue sur sa commune soit déplacé le plus au nord possible (entre la LGV et l'A62). RFF accepte cette proposition et l'étudiera en étape 3.

M. le Sénateur Tandonnet : demande à RFF si, dans le cadre de l'étape 3, il sera encore possible d'étudier des approfondissements sur les mesures d'insertion et des compléments éventuels sur les rétablissements proposés.

RFF : indique qu'effectivement ces études pourront être menées dans le cadre de l'élaboration du dossier d'enquête.

LISTE DES ACTIONS

1	Réunir les parties prenantes dont la DREAL Aquitaine pour évoquer le secteur du Placiot	DDT47	Fin 2011
---	---	-------	----------